



Ensemble, le 7 mars, mettons la France à l'arrêt !

Les organisations syndicales de Chinon saluent la mobilisation des millions de travailleuses et travailleurs, jeunes et retraités qui, depuis le 19 janvier, expriment leur opposition à cette réforme des retraites. Elles saluent leur détermination à empêcher le recul de l'âge légal à 64 ans et l'allongement du nombre de trimestres, ce qui aurait pour effet de faire aussi baisser plus rapidement leurs pensions.

Malgré la propagande du gouvernement qui ne convainc pas du bien-fondé de sa réforme, l'écrasante majorité de la population comme 90% des salarié-e-s font preuve de « bon sens » et rejettent cette réforme brutale, inacceptable et inutile.

En opposition à ce projet de réforme des retraites, l'unité des organisations syndicales a construit un mouvement social solide, déterminé, ancré dans le paysage social de tout le pays. Il révèle également l'inquiétude face à la désertification des territoires, le manque de services publics, les incertitudes en matière d'emploi, de salaires et de pouvoir d'achat.

Cette opposition à la réforme touche désormais toutes les strates de la population. Malgré cela, le gouvernement et le président de la République dégradent la cohésion sociale du pays en refusant toujours de retirer ce projet injuste. C'est pourquoi l'intersyndicale réaffirme sa détermination pour mettre la France à l'arrêt le 7 mars prochain. Elle appelle les travailleuses et travailleurs à participer massivement aux manifestations et à se déclarer en grève. Face à l'acharnement du gouvernement, et devant sa faiblesse, la reconduction dès le 8 mars, jusqu'au retrait total du projet doit être envisagée.

Le 7 mars doit être une véritable journée morte dans les entreprises, les administrations, les services, les commerces, les écoles, les lieux d'études, les transports... Ensemble, dès le 7 mars, mettons un coup d'arrêt à ce projet de réforme des retraites inacceptable !

**Grève et Manifestation à Chinon le mardi 7 mars
Point de rencontre toute la journée à la statue de Rabelais
Départ de manifestation : 17h Quai Danton**



Droit de grève : comment ça marche ?

Tous les salariés du secteur privé et tous les agents de la fonction publique, quel que soit leur statut, peuvent se mettre en grève, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est un droit fondamental, protégé par la Constitution.

Dans le secteur privé, la loi n'impose aucun préavis. Il n'existe aucun délai de prévenance de l'employeur, le salarié peut ne se déclarer gréviste qu'une fois de retour au travail, à l'issue de la mobilisation.

Depuis le 19 janvier, dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites, tout salarié peut se mettre en grève, y compris s'il est seul sur son lieu de travail.

Durant la grève, le contrat de travail est suspendu. La retenue sur salaire doit être proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail. Toute retenue supérieure est interdite. L'exercice du droit de grève ne doit pas être mentionné sur le bulletin de paie. Le non-paiement de ces heures est spécifié par une absence non rémunérée.

Aucun travailleur ne peut subir de sanction ou de discrimination pour avoir fait grève dans ces conditions.

Contacts des UL Chinon :

CFDT : 06 99 74 17 20

CGT : 06 85 76 36 96

FO : 06 52 29 96 36